

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRE/2002/34
17 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de l'éclairage de la signalisation
lumineuse (GRE)

(Quarante-neuvième session, 30 septembre-4 octobre 2002,
points 2.6 et 2.7 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET D'AMENDEMENTS:

AU RÈGLEMENT N° 98
(Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge)

et

AU RÈGLEMENT N° 112
(Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)

Communication de l'expert du Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB)

Note: Le texte reproduit ci-dessous repose sur la proposition que le GTB avait initialement présentée dans le document TRANS/WP.29/GRE/2001/13/Rev.1. Il a été établi par l'expert du GTB en tant que document séparé, conformément à la demande formulée par le GRE à sa quarante-huitième session (TRANS/WP.29/GRE/48, par. 15 et 16).

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

GE.02-22897 (F) 180902 180902

A. PROPOSITION

RÈGLEMENTS N^{OS} 98 ET 112

Annexe 4,

Paragraphe 1.1.1.1, ajouter un nouvel alinéa *d* libellé comme suit:

- «d) Dans le cas d'un feu de croisement conçu pour fournir un éclairage en virage au moyen d'une source lumineuse complémentaire, cette source lumineuse est allumée pendant une minute et éteinte pendant neuf minutes uniquement pendant que le feu-croisement fonctionne.»

* * *

B. JUSTIFICATION

Les milieux professionnels ont demandé au Groupe photométrie de clarifier la situation en ce qui concerne la marche à suivre pour les «ESSAIS DE STABILITÉ DU COMPORTEMENT PHOTOMÉTRIQUE» lorsqu'il existe une fonction éclairage en virage. Étant donné que dans le cas d'une source lumineuse complémentaire, la fonction éclairage en virage n'est activée que pendant un court laps de temps, les milieux professionnels estiment qu'il faut modifier la procédure d'essai (voir tableau synoptique des durées d'allumage en annexe).

Annexe

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DURÉES D'ALLUMAGE POUR LES ESSAIS DE STABILITÉ DU COMPORTEMENT PHOTOMÉTRIQUE

Abréviations: C: feu-croisement

R: feu-route (R₁ + R₂: deux feux-route)

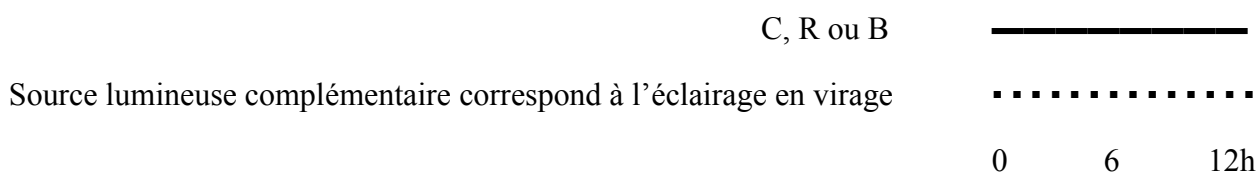
B: feu-brouillard avant

— — — —: représente un cycle comprenant 15 mn d'extinction et 1 mn d'allumage

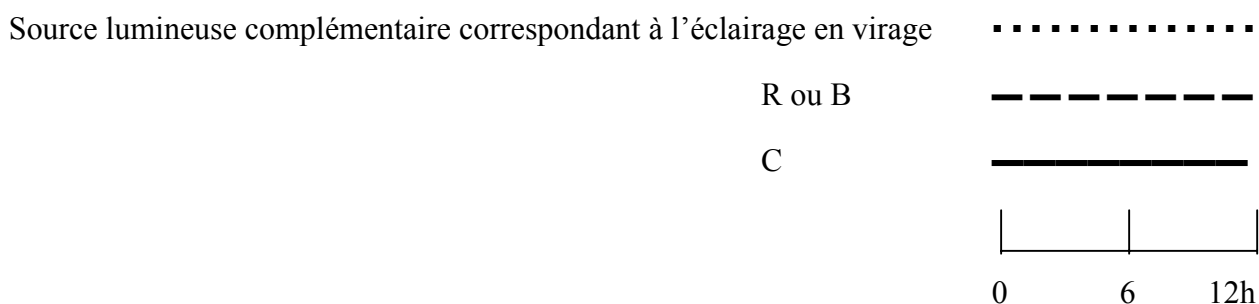
• • • • •: représente un cycle comprenant 9 mn d'extinction et 1 mn d'allumage

Toutes les combinaisons de projecteurs et de feux-brouillard avant suivantes (avec indication du marquage) sont données à titre d'exemple, la liste n'étant pas exhaustive.

1. C ou R ou B (HC ou HR ou B)



2. C+B (HC B) ou C+R (HCR)



3. C+B (HC B/) ou HC/B ou C+R (HC/R)

